

---

Annonce de dons de la commune de Dussac (Doubs), produit de la contribution foncière et des dépouilles des églises, lors de la séance du 21 floréal an II (10 mai 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Annonce de dons de la commune de Dussac (Doubs), produit de la contribution foncière et des dépouilles des églises, lors de la séance du 21 floréal an II (10 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 193;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1972\\_num\\_90\\_1\\_26480\\_t1\\_0193\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26480_t1_0193_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

## 9

Les membres de la Société populaire d'Anse (1) font part de la réussite de leurs premiers essais dans la fabrication du salpêtre, et du zèle de leurs concitoyens pour ce travail.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Anse, 23 germ. II] (3).

« Le patriotisme de la commune d'Anse aussi prompt que la poudre, s'est enflammé au premier cri de la République sur le besoin de salpêtre.

Notre Société populaire fit partir de suite plusieurs de ses membres pour l'école de Commune-Affranchie (4); quand on brûle pour la patrie : on a bientôt appris à la servir. Sous peu de jours nos députés revinrent commencer leurs travaux.

L'atelier, les matériaux, tout avait été déjà préparé pendant leur courte absence. Admirable magie des Sociétés populaires qui crée, qui vivifie en un instant les grands moyens des révolutions. Hier, nos salpêtriers présentèrent à la municipalité et à notre Société leurs premiers essais, consistant en deux quintaux du plus beau salpêtre. Mille cris de vive la Liberté, vive l'égalité, périssent les tyrans, célébraient leurs marches triomphales; demain nous les porterons dans les magasins nationaux; d'autres envois ne tarderont pas à suivre.

Et Pitt et Cobourg et tous les rois de la terre pourraient-ils espérer encore de renverser notre liberté! Qu'ont-ils donc à apposer à 1 200 000 combattants, 4,000 Sociétés populaires, 15,000 salpêtriers répandus sur la surface de la République. Meurent les conspirateurs et les rois, vive la Convention, vive la Montagne, vive le Comité de salut public, vivent les Sociétés populaires, vivent les salpêtriers, vivent nos intrépides défenseurs, vivent tous les hommes qui aiment la liberté, l'égalité. »

BOISSON, REVIN, PHILIBERT.

## 10

Les officiers municipaux de la commune de Dussac, département du Doubs, instruisent la Convention nationale, que sur 12 241 livres 3 sols de contribution foncière, et 1 523 liv. 5 sols 6 deniers de mobilière, pour l'année 1793, (vieux style), leur commune a déjà versé dans la caisse du district 11 800 l. Elle a donné 8 572 l. aux volontaires qui se sont voués pour la défense de la liberté. Divers effets destinés au même usage ont été envoyés par elle au chef-lieu du département et au district de St-Hippolyte.

La Société populaire s'occupe de l'armement et l'équipement d'un cavalier jacobin; enfin, 22

- (1) Rhône.
- (2) P.-V., XXXVII, 92. B<sup>in</sup>, 21 flor.
- (3) C 303, pl. 1111, p. 2.
- (4) Lyon.

marcs 7 onces d'argent, reste de la vaisselle de leur ci-devant église, sont maintenant à la disposition de la nation.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

## 11

Le citoyen Bernudac, juge de paix du canton des Cabannes district de Tarascon, département de l'Ariège, rend compte des heureuses dispositions dont les habitans de ce canton sont animés, et félicite la Convention nationale sur la découverte des conspirations.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Les Cabannes, 20 germ. II] (3).

« Grâce vous soient rendues, citoyens représentants, encore une fois, vous avez sauvé la patrie, en déjouant l'intrigue et l'attentat que des monstres masqués sous un patriotisme feint, allaient porter contre notre sainte liberté.

Ah! que vos ressources sont grandes, dignes montagnards, vous venez de frapper un coup qui est des plus remarquables aux yeux de l'histoire, en faisant tomber la tête aux infâmes conspirateurs qui vous entouraient, dignes représentants; continuez ces grands travaux que vous avez commencés; oui, vous seuls avez voulu le bien et le bonheur du peuple; vous seuls l'avez fait. Que la Convention reste à son poste jusqu'à ce que la République soit affermie; c'est par ce moyen que le peuple de France conservera la liberté.

Citoyens représentants, les préceptes de la raison que le montagnard Chaudron-Roussau a répandu dans le département de l'Ariège, ont commencé à faire des fruits. Le canton des Cabannes, qui ne vous en déplaît, était un peu fanatisé, a commencé à ouvrir les yeux. Il s'est débarrassé de tous les cafards à calottes; décadi dixième du courant, la commune du chef-lieu dudit canton, inaugura un temple de la Raison, dans la ci-devant église paroissiale. Le peuple s'y rendit en majeure partie, et on y prêta le serment qu'on ne connaîtrait dorénavant que les principes de la raison et de la saine morale.

Vive la République une et indivisible; guerre à mort aux tyrans de toute espèce et paix éternelle aux peuples. S. et F. »

BERNUDAC.

P.S. La majeure partie des communes dudit canton, ont envoyé l'argenterie et le linge de leurs églises, au district pour aller ensuite au secours de nos frères d'armes. J'espère que sous peu de jours les communes restantes en feront de même.

## 12

L'agent national du district de Quingey (4) écrit qu'un bien d'émigré, divisé en 59 lots, estimé 74 mille 59 liv., a été vendu 233 850 liv.

Insertion au bulletin (5).

- (1) P.-V., XXXVII, 92.
- (2) P.-V., XXXVII, 93. B<sup>in</sup>, 21 flor.
- (3) C 302, pl. 1096, p. 23.
- (4) Doubs.
- (5) P.-V., XXXVII, 93. B<sup>in</sup>, 21 flor; M.U., XXXIX, 342; J. Sablier, n° 1310; J. Perlet, n° 597.